

**Diplôme National des ENCG
Cahier des Normes Pédagogiques
Nationales**

Version définitive

Janvier 2006

1. Normes Modules (MD)

Définition du module	MD 1
Le module est l'unité fondamentale du système de formation. Il comprend un à quatre éléments de module qui peuvent être enseignés dans une ou plusieurs langues. Un élément de module peut être soit une matière enseignée sous forme de cours théoriques et/ou de travaux dirigés et/ou de travaux pratiques, soit une activité pratique consistant en travaux sur le terrain ou projet, un stage, <i>ou la participation active dans l'action associative</i> . Les différents éléments d'un module constituent une unité cohérente.	
Intitulé du module	MD 2
L'intitulé d'un module reflète son contenu et ses objectifs.	
Volume horaire d'un module	MD 3
Un module d'enseignement s'étale sur un semestre et correspond à un volume horaire minimum de 75 heures d'enseignement et d'évaluation.	
Durée d'une activité pratique	MD 4
La durée d'une activité pratique correspondant à un module est comprise entre 20 et 25 jours ouvrables. <i>Elle peut constituer une partie d'un module, un module entier ou plusieurs modules.</i>	
Stage et activités pratiques	MD 5
<p><i>Le cursus scolaire des ENCG comprend 3 stages obligatoires qui représentent avec les activités pratiques 20 à 25 % du volume horaire global de la filière :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><i>• Un stage d'initiation d'un mois minimum effectué par les étudiants durant le semestre 6</i><i>• Un stage d'approfondissement d'un mois minimum effectué par les étudiants durant le semestre 8</i><i>• Un stage de fin d'étude de 3 mois minimum effectué par les étudiants durant le semestre 10.</i> <p><i>Le rapport du stage de fin d'étude fait l'objet d'une soutenance devant un jury composé d'enseignants et de professionnels.</i></p>	
Domiciliation	MD 6
Un module relève d'un département. Cependant, d'autres départements peuvent y contribuer.	
Coordonnateur du module	MD 7
Le coordonnateur d'un module appartient au département d'attache du module et il est désigné par ses collègues de l'équipe pédagogique qui assure l'encadrement du module.	

Descriptif de module**MD 8**

Le module fait l'objet d'un descriptif détaillé précisant en particulier :

- les objectifs ;
- les pré-requis;
- les éléments du module et leurs contenus ;
- les modalités d'organisation des activités pratiques ;
- la démarche didactique et les moyens pédagogiques requis pour son enseignement ;
- les modes d'évaluation appropriés ;
- la méthode de calcul de la note du module ;
- le nom du coordonnateur du module.

2. Normes Filières (FL)

Définition de la filière	FL 1
<p>Une filière est un cursus de formation comprenant un ensemble cohérent de modules pris dans un ou plusieurs champs disciplinaires et ayant pour objectif de faire acquérir à l'étudiant des connaissances, des aptitudes et des compétences.</p>	

Intitulé de la filière	FL 2
<p>L'intitulé reflète les objectifs et le contenu de la filière.</p>	

Organisation du cycle des études	FL 3
<p>Les études en vue de l'obtention du diplôme des Ecoles Nationales de Commerce et de Gestion durent 10 semestres et sont organisées comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les quatre premiers semestres correspondant à une préparation aux études de gestion et de commerce axé sur l'acquisition des aptitudes fondamentales (langues et communication ; environnement économiques et juridique de l'entreprise ; culture générale de l'entreprise ; raisonnement logique ; humanités ; ...) • Les semestres 5 et 6 sont des semestres de détermination et de choix de spécialités. • Les six premiers semestres constituent un tronc commun à l'ensemble des ENCG. • Les semestres 7,8 et 9 sont des semestres de spécialisation (choix des options). • Le dixième semestre étant consacré au stage et projet de fin d'études. <p>Par ailleurs, les ENCG sont habilitées à offrir des formations de Masters et de Masters spécialisés.</p>	

Composition	FL 4
<p>Une filière de formation comporte 40 modules.</p>	

Organisation d'une filière diplômante	FL 5
<p>Une filière diplômante se compose de trois blocs de modules :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le bloc de modules majeurs, composé d'enseignements généraux dans la spécialité de la filière ou spécifiques à cette spécialité. Ce bloc, stage compris, représente 70% à 80 % du volume horaire global de la filière. 2. Le bloc de modules "outils et méthodologie" nécessaires à la formation (Langues appliquées, Communication spécifique, Instruments quantitatifs et Outils d'aide à la décision ou autres), représentent 15% à 20% du volume horaire global de la filière. 3. Le bloc de modules complémentaires, constitué de modules d'option, de spécialisation ou d'ouverture en relation avec le domaine de spécialisation. Ce bloc représente 5 à 10 % du volume horaire global de la filière. 	

Cohérence	FL 6
Les objectifs et les contenus des modules composant une filière sont cohérents avec les objectifs de cette filière.	

Passerelles	FL 7
Toute filière prévoit des passerelles avec d'autres filières afin de permettre à un étudiant, tout en conservant ses acquis, de se réorienter au sein d'un même établissement ou d'un établissement à un autre.	
<i>Deux passerelles sont possibles pour accéder aux ENCG :</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Au niveau du 5^{ème} semestre pour les titulaires de Bac + 4 semestres (classes préparatoires en économie et gestion, DEUG, DUT, BTS, ou équivalent)</i> • <i>Au niveau du 7^{ème} semestre pour les titulaires de Bac + 6 semestres (Licence en économie ou gestion ou équivalent.)</i> 	
<i>Les procédures de sélection ; le nombre de places ; les conditions d'admission sont définis et validés par le conseil de l'université sur proposition du conseil de l'établissement.</i>	

Domiciliation de la filière	FL 8
Une filière est rattachée administrativement à un établissement universitaire et elle est conforme à la vocation et aux missions de cet établissement. Ses modules peuvent être assurés par un ou plusieurs départements, voire plusieurs établissements d'enseignement supérieur.	

Coordonnateur pédagogique de la filière	FL 9
<i>Le coordonnateur pédagogique d'une filière est un professeur de l'enseignement supérieur ou, à défaut, un professeur habilité supérieur ou, à défaut, un professeur assistant qui appartient à l'établissement d'attache de la filière et qui est désigné par le chef d'établissement, sur proposition des coordonnateurs des modules de la filière.</i>	

Demande d'accréditation (descriptif de filière)	FL 10
<p>La demande d'accréditation d'une filière est présentée sous forme d'un descriptif détaillé précisant notamment * :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les objectifs de la formation ; - les conditions d'accès ; - la liste ordonnée des modules ; - les noms du coordonnateur pédagogique de la filière, des coordonnateurs des modules et des intervenants dans la formation ; - la liste des partenaires ; - la description et la durée des stages prévus. - les moyens logistiques et matériels disponibles ; - Les retombées de la formation. - les débouchés de la formation. - L'association du secteur socioprofessionnel dans l'élaboration et l'encadrement de la formation. <p>La demande d'accréditation est proposée par le Conseil de l'établissement d'attache et est adoptée par le Conseil de l'université, puis transmise au ministère.</p> <p><i>*Les descriptifs des modules de la filière doivent être joints au descriptif de la filière.</i></p>	

Accréditation	FL 11
<p>L'accréditation est accordée par l'autorité gouvernementale de tutelle, après avis de la Commission Nationale de Coordination de l'Enseignement Supérieur (CNACES).</p> <p><i>Pour toute nouvelle option, l'accréditation est accordée pour une durée de cinq années renouvelable après évaluation de la filière.</i></p>	

Normes des Régimes des Etudes et des Evaluations (RG)

Durée de la formation	RG 1
<i>Le cycle de formation au diplôme national des ENCG comprend dix semestres.</i>	
Année universitaire	RG 2
L'année universitaire est composée de 2 semestres comprenant chacun 16 semaines d'enseignement et d'évaluation.	
Conditions d'accès	RG 3
<u>a- Accès au cycle préparatoire du diplôme ENCG</u> <i>L'admission aux écoles nationales de commerce et de gestion a lieu par voie de concours d'admission ouvert aux bacheliers de l'enseignement secondaire, âgés de moins de 21, dans l'une des sections actuellement habilitées pour accéder aux ENCG.</i> <i>Ce concours comporte les étapes suivantes :</i> <ul style="list-style-type: none">• <i>Présélection par ordre de mérite sur la base de la Moyenne générale des notes obtenues au baccalauréat.</i>• <i>Sélection en deux phases :</i><ul style="list-style-type: none">✓ <i>Test d'aptitude à la formation en Management (TAFEM).</i>✓ <i>Entretien.</i> <i>L'effectif des étudiants définitivement admis est fixé par l'autorité gouvernementale de tutelle.</i>	
<u>b- Inscription à un module</u> <ul style="list-style-type: none">• L'inscription aux modules d'un semestre nécessite la satisfaction de pré-requis de ces modules, spécifiés dans leurs descriptifs correspondants.• Un module acquis par compensation satisfait la condition de pré-requis pour l'inscription dans un autre module.• Dans la limite des semestres de réserve, et sauf dérogation octroyée par le chef de l'établissement, l'étudiant s'inscrit, au plus, deux fois à un même module.• <i>Sauf dérogation du chef de l'établissement, l'étudiant bénéficie, au maximum de trois semestres de réserve à compter du 5^{ème} semestre.</i>	
Evaluation des connaissances	RG 4
L'évaluation des connaissances, des aptitudes et des compétences pour chaque module s'effectue sous forme de contrôle continu qui peut prendre la forme d'examens, de tests, de devoirs, d'exposés, de rapports de stage ou de tout autre moyen de contrôle. Toutefois, si besoin est, outre le contrôle continu un examen final pondéré peut être organisé.	

Règlement de l'évaluation	RG 5
<p>Chaque établissement élabore un règlement de l'évaluation des connaissances, des aptitudes et des compétences qui est porté à la connaissance des étudiants. Ce règlement porte, entre autres, sur les modalités d'évaluation, les fraudes, les retards, les absences et les modalités de consultation des copies par les étudiants.</p>	

Note de module	RG 6
<p>La note d'un module est une moyenne pondérée des différentes évaluations du module ou des éléments qui le composent. La pondération tient compte de la nature de l'évaluation et des volumes horaires des différentes composantes ainsi que de leur nature.</p>	

Validation de module	RG 7
<p>Un module est acquis soit par validation soit par compensation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Un module est validé si sa note est supérieure ou égale à 10 sur 20 et si aucune note de l'un des éléments le composant n'est inférieur à 7 sur 20. ✓ Un module est acquis par compensation, si l'étudiant, valide le semestre dont fait partie ce module, conformément à la norme RG 10. 	

Contrôle de rattrapage	RG 8
<p>Les étudiants n'ayant pas validé un module sont autorisés à passer un contrôle de rattrapage selon les modalités arrêtées au niveau de chaque université. Il peut être exigé pour ce module une note minimale requise pour qu'un étudiant soit autorisé à passer un contrôle de rattrapage. Les étudiants peuvent conserver, pour ce rattrapage, les notes obtenues dans les éléments du module qui sont supérieures ou égales à 10 sur 20.</p>	

Réinscription à un module	RG 9
<p>Les conditions de réinscription à un module non validé sont fixées au niveau de l'université.</p>	

Validation des semestres	RG 10
<p>Le semestre est validé si la moyenne des notes obtenues dans les modules du semestre est supérieure ou égale à 10 sur 20 et si aucune note de l'un de ces modules n'est inférieure à 8 sur 20.</p> <p>Toutefois les semestres 7, 8, 9 et 10 ne sont pas éligibles au système de la compensation.</p>	

Intitulés des diplômes nationaux et conditions pour leur obtention	RG 10
<p><i>Une filière de cycle diplôme ENCG est validée si l'une des deux conditions suivantes est satisfaite :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>✓ Tous les modules de la filière sont validés.</i> <i>✓ Tous les semestres sont validés.</i> <p><i>Une filière validée donne droit selon le cas à l'un des diplômes suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>– Le Diplôme de l'école nationale de commerce et de gestion filière gestion + option</i> <i>– Le Diplôme de l'école nationale de commerce et de gestion filière commerce + option</i> 	

Mentions	RG 11
<p>Le diplôme National de l'ENCG est délivré avec l'une des mentions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Très bien » si la moyenne générale des notes des modules est au moins égale à 16 sur 20 ; - « Bien » si cette moyenne est au moins égale à 14 sur 20 et inférieure à 16 sur 20 ; - « Assez bien » si cette moyenne est au moins égale à 12 sur 20 et inférieure à 14 sur 20 ; - « Passable » si cette moyenne est au moins égale à 10 sur 20 et inférieure à 12 sur 20. 	

Jury du semestre	RG 12
<p>Pour chaque filière et pour chaque semestre, le jury du semestre est composé du coordonnateur pédagogique de la filière, président, des coordonnateurs des modules de la filière dispensés au cours du semestre et d'enseignants prévus par le descriptif de la filière qui assurent l'encadrement de ces modules.</p> <p>Le jury arrête, pour chacun des modules précités, la liste des étudiants ayant validé ou acquis par compensation le module. Il communique à la commission d'orientation de l'établissement des appréciations et des propositions relatives à l'orientation ou à la réorientation des étudiants concernés.</p>	

Jury du filière	RG 13
<p>Pour chaque filière, le jury des délibérations pour l'attribution du diplôme est composé du coordonnateur pédagogique de la filière, président, des coordonnateurs des modules de la filière et d'autres participants dans la formation.</p> <p>Le jury, après délibérations, arrête la liste des étudiants admis au diplôme de la filière et attribue les mentions.</p>	